



COMMUNIQUE

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

En exécution de la réquisition n°1589/PR/2021 de monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé, en date du 17 mars 2021, les forces de défense et de sécurité ont procédé à des opérations de prévention et de lutte contre la criminalité dans la localité de Ségbé et ses environs (Préfecture de Golfe), ce jeudi 18 mars 2021.

Ces opérations de contrôle de zone - dont le but est de préserver la paix, la sécurité et la quiétude des populations et de protéger leurs biens dans notre pays face à la montée inquiétante des menaces sécuritaires de tout genre - ont consisté en des actions de bouclages, de contrôles d'identité et de visites domiciliaires. Elles se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les quartiers visités, les opérations ont permis d'interpeller quarante-deux (42) personnes et de saisir divers objets compromettants et/ou suspects. Il s'agit notamment d'un (01) fusil de chasse, d'un (01) canon de fusil, de vingt-quatre (24) cartouches de 12 mm et de quarante (40) motos sans pièces afférentes. Les personnes interpellées et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour identification et enquêtes approfondies.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations de la localité de Ségbé et ses environs pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le 18 MARS 2021

Le Ministre



Général de Brigade Damehame YARK